



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 17 juin 2008

Affichage : 17 juin 2008

Présents : M. AUBRY P., Mmes BINET I., DE CONTO S., M. DELMOTTE L., Mme
ESSERT S., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme LECHEVALIER A., MM.
LEMAIRE R., MARTIN R., NUNINGER D., Mlle PEREIRA S., M. SARRAZIN
P., Mme SATORI M.A., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P.

Absents excusés : Mlle GERARD A., représentée par M. MARTIN R.
M. PARIS A., représenté par M. AUBRY P.
M. PERRIN Y., représenté par Mme SATORI M.A.

Secrétaire de séance : Mme BINET Isabelle

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. REPRESENTATION DE LA COMMUNE

I.1 – Désignation des délégués des conseillers municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal a procédé au vote, à bulletin secret, des délégués et suppléants.

Ont été élus, à l'unanimité, au 1^{er} tour de scrutin : Mme ESSERT Sylvia, déléguée
M. NUNINGER Dominique, délégué
M. PARIS Alain, délégué
Mlle PEREIRA Sandra, délégué
M. TAILLARD Jean-Pierre, délégué

Ont été élus, à l'unanimité, au 1^{er} tour de scrutin : M. GUILLOT Thierry, suppléant
M. JOUFFROY Bernard, suppléant
M. LEMAIRE Robert, suppléant

I.2 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le Maire présente une liste de 24 membres représentant différentes classes de contribuables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette liste de contribuables parmi lesquels les services fiscaux choisiront les membres qui participeront à la commission annuelle.

II. PERSONNELS

II.1 – Absence d'un agent pour longue maladie : recrutement d'un employé pour un contrat de remplacement de 3 mois

Suite à l'absence d'un agent « cantonnier » pour cause de longue maladie, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a engagé le recrutement d'un employé compétent par le biais d'une agence intérim pour une période de remplacement de trois mois (juin – juillet – août).

II.2 – Mi-temps thérapeutique d'un agent : information

Un agent en service à l'école « ATSEM » a bénéficié d'un aménagement horaire correspondant à un mi-temps thérapeutique de janvier à juillet 2008.

Le Maire informe les conseillers que cet agent a demandé la prolongation de ce mi-temps thérapeutique jusqu'en octobre 2008.

II.3 – Recrutement d'un agent en CDD pour assurer l'encadrement en cantine scolaire et la mission d'ATSEM à mi-temps en raison d'une surcharge temporaire de travail

Le Maire informe les conseillers que cette surcharge temporaire de travail est liée aux effectifs importants dans les classes de maternelle.

Décision est prise, à l'unanimité, d'engager un agent en CDD pour la période de juillet 2008 à juin 2010.

II.4 – Poursuite du recrutement d'un agent en contrat CAE de 6 mois pour apporter un complément de service : garderies, bus et absence des ATSEM

Depuis environ un an et demi, la municipalité a recruté, successivement, des personnes en situation d'insertion dans le cadre d'un contrat CAE pour assurer un complément de service dans les garderies, les bus et lors des absences des ATSEM.

Décision est prise, à l'unanimité, de renouveler pour une période de 6 mois le contrat CAE et d'autoriser le Maire à recruter un agent.

II.5 – Poursuite de la collaboration avec « les Francas » pour l'organisation du centre de loisirs

En conformité avec la convention signée avec l'association des Francas, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un centre de loisirs sera organisé au cours de l'été 2008, sur une période de cinq semaines, sur la base d'un service complet qui inclut l'accueil du matin, la cantine avec repas chaud à midi et l'accueil de l'après midi.

III. AMENAGEMENTS

III.1 – Mise en place de filets pare-ballons sur le terrain de football : choix du prestataire

Faisant suite à l'aménagement pour la création d'un nouveau terrain stabilisé, il est nécessaire de mettre en place un filet pare-ballons d'une longueur d'environ 70 mètres sur une hauteur de 6 mètres à l'arrière de ce terrain du côté rivière.

En parallèle, il est nécessaire de remplacer un équipement identique totalement hors d'usage situé en arrière du terrain principal.

Faisant suite à la consultation des entreprises, quatre propositions ont été réceptionnées en Mairie : Casal Sport, VDS, ISS environnement, Nerval.

Les conseillers, à l'unanimité, décident de retenir l'entreprise la mieux disante de la société Nerval pour un montant H.T. de 14.508 €uros (fourniture et pose).

III.2 – Travaux d'aménagement de la micro-crèche : bilan des travaux engagés

Le Maire présente aux conseillers le récapitulatif des travaux qui seront engagés :

Travaux	Montant des travaux H.T.
Passerelle « personnes à mobilité réduite »	10.000 €
Sanitaires	1.800 €
Menuiserie	3.400 €
Peintures et sols	16.000 €
TOTAL DES TRAVAUX	31.200 €

Le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet de plusieurs demandes de subventions susceptibles de couvrir environ 75 % de la dépense.

III.3 – Etude d'architecture de l'extension de l'école : avancement de la mission du maître d'oeuvre

Un premier avant-projet a été présenté aux membres du conseil d'école le jeudi 12 juin 2008 par l'Architecte. Il a été ensuite présenté aux élus ce même jour : bâtiment à haute qualité environnementale, complété par un espace couvert faisant fonction de préau et installé à proximité des actuelles classes de maternelles.

Seule une modification concernant la capacité du bloc sanitaire a été sollicitée.

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet élaboré à la suite de cette demande de modification, sachant que l'architecte s'est engagé à produire pour la date du 16 juillet 2008 le dossier de consultation des entreprises en charge des travaux, afin que ce dossier puisse être soumis le 17 juillet 2008 au Conseil Municipal pour décision.

III.4 – Mission de contrôle technique du projet d'extension de l'école : choix du prestataire

Les règles concernant les établissements recevant du public imposent d'engager une mission de contrôle technique déléguée à un organisme indépendant ayant pour charge de valider le projet établi par l'architecte et le bureau d'études et de contrôler la bonne exécution du projet lors des travaux.

Trois offres ont été réceptionnées : SOCOTEC, VERITAS et NORISKO ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante présentée par la Société NORISKO pour un montant H.T. de 3.600 €uros.

III.5 – Mission SPS du projet d'extension de l'école : appel à candidature

Afin de préparer la phase de mise en chantier de l'extension de l'école, la réglementation impose que soit recruté un prestataire dans le domaine de la sécurité des personnes intervenants dans le périmètre du chantier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer un appel à candidature pour sélectionner un prestataire.

III.6 – Réactualisation de rémunération du maître d'œuvre en regard des compléments de prestations attendues

Ce marché, initialement contractualisé, pour sa part forfaitaire pour un montant de 26.321 €uros H.T., avait été entériné lors du Conseil Municipal du 18 janvier 2008.

Faisant suite à l'élargissement de la mission confiée à l'architecte, celui-ci sollicite une mise à jour de sa rémunération.

Eléments supplémentaires de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'exécution de l'école :

- création d'un sous-sol d'environ 200 m² et de son accès,
- Création du chemin PMR (personnes à mobilité réduite),
- Création du préau d'environ 90 m².

Ainsi, la part forfaitaire de la prestation H.T. passe de 26.321 €uros à 28.500 €uros.

La commission, à l'unanimité, a retenu l'avenant présenté. Le conseil Municipal, unanime, entérine cette décision.

III.7 – Vente par l'Etat d'un garage au titre du droit de priorité donné aux communes

Dans le cadre du projet d'aménagement du canal à grand gabarit, les services de l'Etat s'étaient appropriés, par voie d'expropriation, un garage situé entre le Doubs et le canal.

Faisant suite à l'abandon de ce projet, les services de l'Etat par la voie de V.N.F. ont proposé de rétrocéder à la Commune ce bâtiment et le terrain sur lequel il est installé.

Décision est prise, à l'unanimité, d'acquérir ce bâtiment au bénéfice de la Commune sur la base définie par les Domaines, c'est-à-dire 32.500 €uros

III.8 – Travaux de réparation d'une pompe de refoulement des eaux usées

Le Maire informe le conseil qu'il a été nécessaire d'engager la réparation d'une pompe de refoulement de la station d'assainissement principale pour un montant TTC de 430,56 €uros.

III.9 – Rénovation des enduits de façade du bâtiment d'accueil de la salle polyvalente d'Avanne : choix du prestataire

Faisant suite à la rénovation de la salle polyvalente d'Avanne, à la mise en place du chauffage central à gaz et à la reconstruction complète de la toiture, une consultation a été engagée auprès des entreprises en vue de déposer les enduits des façades existants et de reprendre l'intégralité des enduits sur toutes les façades du bâtiment.

Suite à la consultation d'entreprises, une seule réponse a été fournie à la commune par la société RPI pour un montant H.T. de 27.551 €uros. En parallèle, ce projet a reçu l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient cette offre.

III.10 – Chauffage de l'église : lancement d'une consultation d'entreprises

Observant que le système actuel de l'église exploite une chaufferie « hors d'âge », qui ne respecte plus les exigences de sécurité s'imposant aux établissements recevant du public, il est donc nécessaire de renouveler cet équipement.

Après de multiples consultations, proposition est faite de remplacer l'équipement actuel par un système de chaudière à gaz, en amont du circuit de chauffage à air chaud.

En raison des contraintes architecturales liées à ce bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques, proposition est faite de consulter des entreprises susceptibles d'assurer ce renouvellement sur la base des contraintes suivantes : l'équipement nouveau devra se substituer à l'ancien et ne conduira aucune modification perceptible à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment existant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer cette consultation dans l'objectif d'une ouverture des plis fin août et d'un chantier exécuté en octobre 2008.

IV. FINANCES

IV.1 – Prise en charge de transport par bus de deux classes de l'école du village

Le Maire informe les conseillers qu'un transport a été pris en charge pour le déplacement de deux classes de l'école du village pour un montant TTC de 390 €uros.

IV.2 – Dotation d'équipement au bénéfice du club de roller « Alliance Glisse de Franche-Comté »

Un club de roller « Alliance Glisse de Franche-Comté » est engagé dans de nombreuses compétitions dont celle du Mans dans quelques jours.

Deux de ces membres les plus dynamiques sont des jeunes du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de ces deux compétiteurs un équipement vestimentaire pour encourager leur initiative.

IV.3 – Attribution d'une subvention à la commune par le Conseil Général du Doubs au titre de l'aménagement du rond point du château

Le Maire informe les conseillers que le Conseil Général du Doubs attribue une subvention d'un montant de 11.355 €uros pour l'aménagement du rondpoint du Château (sécurité des piétons).

IV.4 – Partenariat avec la Poste pour la mise à disposition d'enveloppes personnalisées

Les services de la Poste proposent de renouveler la fabrication d'enveloppes pré-timbrees illustrées avec des clichés représentatifs du village.

Le Conseil Municipal encourage cette initiative prise en charge intégralement par les services de la Poste.

IV.5 – Délibérations budgétaires modificatives : ICNE – mise à jour du tableau des subventions

1. Suite à la lettre préfectorale relative aux modifications budgétaires concernant la comptabilisation des ICNE 2008, il y a lieu de réduire le solde d'exécution d'investissement C/001 (RI) de 1.904,46 €.

Le solde à reprendre au BP 2008 s'élèvera donc à $22.514,76 - 1.904,46 = 20.610,30$ €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il y a lieu de diminuer le compte 2315 (DI) de 1.904,46 € qui s'élèvera à 137.715 €.

Un mandat de 1.904,46 € sera établi au compte 66.12 pour la constatation des ICNE 2008.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

2. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association « GYM.FORM » et un complément de subvention de 50 € à l'Association « Semons l'Espoir ».

Ces subventions d'un montant total de 250 € seront à distraire de la somme de 4060 €.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

IV.6 – Estimation foncière

Des propriétaires privés envisagent de procéder à la vente d'une propriété boisée d'environ 9 ha au lieu dit « la Tranchée ».

La commune a sollicité l'estimation de l'ONF en vue d'une acquisition éventuelle qui permettrait d'agrandir son patrimoine forestier.

La prestation de l'ONF s'établit à 1200 € HT.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à faire procéder à cette estimation par l'ONF.

V. EAU ET ASSAINISSEMENT

V.1 – Rapport annuel du délégataire concernant le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2007, confiés en affermage à la Société de Distribution Gaz et Eaux.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

VI. DIVERS

VI.1 – Diminution des effectifs à la brigade de Gendarmerie

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la motion suivante :

« A l'heure où le Président de la République engage la reconversion des Armées, la Gendarmerie Nationale subit des diminutions d'effectifs importantes qui sont en contradiction avec le besoin de tranquillité exprimé par la population.

Ainsi, le gouvernement vient d'annoncer que le ratio de présence de gendarmes passerait en zone urbaine de 1 gendarme pour 10.000 habitants à 1 gendarme pour 25.000 habitants.

Pour la brigade de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz, cela signifie une perte de 3 postes, soit près de 17 % des effectifs, rendant la mission des Gendarmes particulièrement difficile à remplir.

Cette proximité du service public de Gendarmerie est un gage majeur et reconnu d'efficacité dans la conduite de ses enquêtes. Elle a permis à la Gendarmerie Nationale, jusqu'ici, d'atteindre un taux élevé d'élucidation des crimes et délits.

C'est la raison pour laquelle, il est demandé

- que l'Etat revienne sur sa décision de suppression d'effectifs au sein de la brigade de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz. »

VI.2 – Désignation d'un représentant de la commune correspondant avec les instances militaires

Monsieur Dominique NUNINGER, à l'unanimité, est désigné pour assurer la liaison entre la commune et les instances militaires.

La séance est close à 22h10

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.